

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2017 à 18 heures

L'an deux mille dix-sept, le quatorze avril, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 4/04/2017

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Jean-Paul BLANC
Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET,
Mr Pierre SERVANTON.

Pouvoir : Mr Philippe PLOGE à Mr Bernard BARTOLINI.

Absent : Mr Sébastien GIROUX.

Secrétaire de séance : Mr Gilbert CORNIER.

◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆

1 - Vote des budgets primitifs 2017 : Budget général – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2017, qui a été établi au vu des projets d'investissement, des travaux en cours et des factures envisagées de fonctionnement.

Comptabilité M14 – Budget général

Libellés	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	489 020,97	489 020,97
Section d'investissement	494 449,51	494 449,51

Comptabilité M49 – Budget eau & assainissement

Libellés	Recettes	Dépenses
Section exploitation	139 000,00	139 000,00
Section investissement	112 413,13	112 413,13

Le conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2017.

2 - Aménagement du chemin de l'Estrop - PC n°0041551700001 et PC n°0041551700002

Projet Espace Valléen

Monsieur le Maire présente deux permis de construire, référencés en objet qui contribuent à l'aménagement du chemin du Refuge de l'Estrop, le chemin pédestre est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR). L'aménagement consiste à la création de deux abris distincts : un au lieu-dit « Les Espélisses » et l'autre au lieu-dit « Le Pich ». Ces deux abris permettront de sécuriser les randonneurs pendant la montée vers le refuge de l'Estrop, soit pour une pause, un violent orage où en cas de crue conséquente et ponctuelle du vallon de « Male Vesse ». Le conseil à l'unanimité valide les deux permis de construire.

3 - Modification des statuts du SDE 04: Siège Social

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le comité du SDE 04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 31 mars 2017. Cette modification prévoit le changement du siège social du SDE 04. Il convient donc de procéder à une modification des statuts de la façon suivante : Article 1^{er} constitution : Le siège social du Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence est fixé à 5 rue Bad Mergentheim – 04000 Digne-Les-Bains. Le reste des statuts reste inchangé. Le conseil à l'unanimité, approuve la modification statutaire du SDE04 telle que présentée.

4 - Subvention exceptionnelle du budget principal au budget eau et assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention au service eau et assainissement en provenance du budget principal du compte 65737 dépenses de fonctionnement pour la somme de 65 000 €, afin d'équilibrer le service eau et assainissement au compte 74 subvention d'exploitation. Le conseil l à l'unanimité, décide du versement cette subvention.

5 - Location du gîte n°16 – Annule et remplace la délibération n°89-2016 du 09/12/2016

La location du gîte n°16 sera effective au 1^{er} juin 2017.

6 – Lettre de Mr BERENGUIER Georges

Mr le Maire donne lecture de la lettre référencée ci-dessus (affaire à suivre).